

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement et prime, un An \$1.00.
Bureaux à Montréal, 1, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE.—PRIME, GALERIE CANADIENNE.—Chronique.—Nouvelles Religieuses.—Jeanne-Marie, VII : la première cause d'un avocat, (suite).—Le Laboureur Canadien, par P. D. poète canadien.—Événements principaux arrivés en Canada depuis Jacques Cartier, jusqu'à la mort de Champlain II, (suite), par Paul Stevens.—Notice biographique de l'Honorable J. E. Turcotte.

PRIME.

Galerie Canadienne à bon marché,

OU PLUTOT POUR RIEN.

Tout abonné à l'Écho du Cabinet de Lecture paroissial de Montréal, qui d'ici au 1er février 1865, aura payé son abonnement pour 1865 et les arrérages, recevra avec le 3ème numéro de l'Écho, 1865, un MAGNIFIQUE PORTRAIT en taille douce d'un personnage historique du Canada.

Il en recevra un SECOND avec le numéro du 15 avril, et un TROISIÈME avec le numéro du 15 août.

Tout nouvel abonné qui aura payé son abonnement au 1er février, recevra les mêmes portraits et aux mêmes époques ci-dessus.

Enfin, si le chiffre des abonnements payés s'élève, au 1er novembre 1865 au-dessus de 1500, tous nos abonnés qui, à cette époque auront rempli la condition ci-dessus, recevront un quatrième portrait avec le dernier numéro de l'année, c'est-à-dire le 15 décembre 1865.

Quiconque nous enverra le montant de six nouveaux abonnés recevra franco par la poste un exemplaire de la vie de Messire H. Prévost magnifiquement cartonné, illustré de son portrait.

On le sait, notre œuvre n'a jamais été pour nous une affaire de spéculation ; nous avons voulu, d'une part, favoriser les bonnes lectures, et lutter contre la propagande des mauvais livres ; et de l'autre, encourager le talent, l'amour des lettres et mettre entre toutes les mains un petit journal utile et agréable. On n'a pas oublié que c'est le modeste *Écho du Cabinet de Lecture* qui a peut-être donné naissance aux *Soirées Canadiennes*, au *Foyer Canadien*, à la *Gazette des Campagnes*, et à la *Revue Canadienne*.

Quand l'Écho n'aurait produit que ce bon résultat, ne devrait-on pas lui en savoir bon gré ?

Mais qui ne sait encore que les BELLES GRAVURES parlent aussi à l'esprit et au cœur, et qu'on est fier de pouvoir étaler, aux yeux de ses amis et des étrangers, le portrait des personnages qui ont su, par leurs services, leurs qualités, leurs talents et leurs vertus, honorer la patrie. Eh bien ! si, comme du reste nous n'en doutons pas, on veut bien nous conserver les cordiales et flatteuses sympathies qu'on nous a montrées jusqu'à ce jour, nous avons la confiance qu'avec la PRIME que nous offrons aujourd'hui à nos abonnés, nous pourrions peu à peu enrichir et orner nos salons et nos appartements d'une BELLE GALERIE CANADIENNE.

NOTRE JOURNAL.

L'Écho, avec ses six années d'existence, frappe aujourd'hui à la porte de toutes les familles canadiennes, certain de trouver, à son entrée, des visages amis et des cœurs sympathiques.

Il a, pour se recommander, une vie assez honorable et des services qui ne sont peut-être pas à dédaigner, disons-le sans faux orgueil du passé comme aussi sans fausses espérances de l'avenir.

Tel a été du moins le sentiment de nos Lecteurs en lisant, l'autre jour, le tableau raccourci des labeurs et des sacrifices des directeurs de l'Écho durant l'année qui vient de finir.

Ils ont bien voulu nous dire que notre Revue n'a point été sans mérite ni sans éclat dans l'œuvre éminemment sociale de la propagation des saines doctrines littéraires et politiques.

Ils ont bien voulu nous dire que c'était avec bonheur qu'ils avaient vu l'Écho prendre surtout à tâche de faire connaître l'histoire, la noble histoire de notre pays, et les hommes qui, dans une sphère ou dans une autre, se font les soldats de la nationalité et les martyrs de la religion.

Ils ont bien voulu enfin couronner les faibles efforts de notre zèle par un patronage toujours croissant.

Et aujourd'hui, fiers de cet encouragement, les Directeurs de l'*Écho*, veulent, par des sacrifices nouveaux et par une collaboration plus étendue et plus soignée, s'il est possible, répondre dignement aux vœux du public, dont le témoignage leur est d'autant plus flatteur qu'il est plus spontané.

Quand l'*Écho* fut fondé, le 1er. Janvier 1859, on avait compris depuis longtemps l'utilité, le besoin d'une pareille publication : mais les esprits, activement livrés aux disputes de la politique, ne songeaient guère à soutenir une œuvre purement littéraire.

Plusieurs personnes d'un sens droit et national avaient entrepris la chose avec courage et dévouement ; cependant, pour des raisons dont nous n'avons pas à nous occuper, leur noble initiative dut céder devant une apathie malheureusement trop générale alors.

L'*Écho* a eu ce rare privilège de paraître dans des circonstances tout-à-fait particulières, dans un temps où l'esprit catholique, réagissant contre l'esprit du mal, avait besoin d'un organe pour servir les bonnes causes et faire triompher les bons principes.

Aussi fut-il salué et accueilli, dès son apparition, avec enthousiasme par tous les journaux du pays, et nous ne sachions pas qu'il se soit fait un seul ennemi parmi les amis de la Religion et de la Patrie.

Au contraire, tous les Chefs de parti sont venus tour à tour, d'abord à la Tribune du Cabinet, puis dans les colonnes de l'*Écho*, rendre hommage à la pureté de nos intentions et à la sincérité de nos convictions : chacun s'est plu à redire que notre Revue n'étant qu'un JOURNAL DE FAMILLE, devait avoir ses entrées libres dans toutes nos bonnes familles canadiennes, et dans toutes nos maisons d'éducation où l'on prépare avec tant de succès les hommes appelés à prendre un jour en main le gouvernail de l'État.

Plus tard, chers lecteurs, notre action sur les esprits s'est fait sentir d'une manière directe et sensible : voyant l'*Écho* obtenir des succès là où d'autres avaient subi des défaites, plusieurs de nos amis se mirent à l'œuvre ; et bientôt l'*Écho* eut un frère bouillant de patriotisme dans le *Foyer Canadien* et des sœurs d'une ravissante beauté dans les *Soirées Canadiennes*, la *Gazette des Campagnes* et la *Revue Canadienne*.

Nous sommes vraiment heureux de ce résultat ; voilà la famille canadienne littéraire jusqu'au complet ; comme l'aîné, nous l'invitons aux nobles luttas de l'intelligence en faveur des gloires, des traditions, des saintetés de la Patrie.

Pour nous, nous voulons plus que jamais que notre journal soit tout dévoué à la bonne littérature, mais surtout à la bonne littérature cana-

diennne ; nous voulons conserver et étendre au milieu de notre chère et intelligente population un goût pur et sain. Dans le tumulte de la dissipation des esprits, nous saurons nous ménager avec eux des entretiens utiles ; et les dirigeant toujours sur des objets qui leur plaisent, nous aurons soin de les rendre aussi amusants qu'instructifs.

Pour cela, nous voulons que l'*Écho* soit dans toute la force du mot : un JOURNAL DE FAMILLE. Le cœur pur et aimant de la jeune personne y trouvera des nouvelles ou feuilletons faits par des plumes habiles et exercées ; les mères y trouveront des préceptes de tendresse et de morale pour l'éducation de leurs enfants ; les pères et les jeunes gens déjà formés par des études sérieuses, aimeront à admirer les fortes occupations et la mâle éloquence des premiers écrivains du Canada et de la vieille France.

Aussi les Directeurs de l'*Écho* n'ont-ils rien épargné, ni démarches, ni sacrifices personnels. Pour la partie littéraire, ils auront les meilleurs écrivains des premiers journaux de famille publiés en France ; à chaque numéro nos lectrices auront toujours à lire un charmant feuilleton puisé aux meilleures sources ; et puis, outre la CHRONIQUE des événements arrivés dans la quinzaine, nous publierons en même temps des NOUVELLES RELIGIEUSES, de toutes les parties de la chrétienté. Ces nouvelles, nos lecteurs pourront les considérer comme authentiques ; car elles seront toujours puisées à des sources officielles. Enfin, nous publierons des *Études* originales sur le pays, sur la littérature canadienne, sur notre histoire et sur les hommes marquants soit dans la génération présente, soit dans les générations qui nous ont précédés et qui ont jeté sur notre patrie un lustre éclatant et durable.

La tâche est lourde ; mais nous avons pour l'alléger des hommes d'expérience, qui font l'ornement et la gloire de nos premières maisons d'éducation, et le concours si énergique et si puissant du Clergé Canadien dont l'action est si intimement mêlée à l'action ou plutôt à l'existence nationale.

L'*Écho*, tout en devenant de plus en plus le *Journal des Familles* canadiennes, sera aussi et surtout le journal du clergé, non pas son organe officiel, mais la source pure où il puisera sur bien de choses des informations véridiques et exactes.

Nous faisons donc à Messieurs les Membres du Clergé un appel chaleureux en faveur de notre œuvre. Nous leur présentons notre passé comme garantie de notre dévouement, et nous comptons sur leur énergie patriotique pour lui assurer une existence digne de son esprit. Qu'ils ne craignent pas de le répandre dans les *Familles* de leur paroisse ; elles n'y trouveront jamais rien

capable de les malédifier; tout, au contraire, nous en avons la douce confiance, les encouragera au bien. Les Directeurs, pour en faciliter la grande circulation, en ont réduit le prix aussi bas que possible, une piastre par an, tout en promettant, dès le 1er février prochain, à nos abonnés qui auront payé leur abonnement, une PRIME qui sera suivie de deux autres. Ces primes formeront bientôt dans chaque famille, une véritable GALERIE NATIONALE. Car les portraits que nous offrirons à nos lecteurs représenteront invariablement des personnages qui ont illustré notre cher Canada.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à demander au public, si notre programme mérite son attention, si nos efforts pour propager les saintes traditions littéraires et nationales, méritent son encouragement. Le public canadien, nous le savons par expérience à la mémoire du cœur. Nul doute donc que l'*Echo*, ou le JOURNAL DES FAMILLES, n'obtienne une très-grande circulation et que chaque abonné ne soit exact à envoyer au plutôt son abonnement afin de profiter de la prime. Par là, nous serons heureusement en état de le mettre sur un pied d'égalité avec les premières revues littéraires de notre vieille mère-patrie.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Nouvel an. — Cabinet de Lecture. — Les *Raiders*. — La guerre. — États-Unis. — Brésil. — Situation générale de l'Europe. — Épitaphe d'une jambe anglaise.

Ce matin, la chaumière du pauvre s'ouvre plus heureuse, plus propre; le palais du riche plus somptueux, plus éblouissant, qu'à l'ordinaire.

Bonne année! happy new-year! telles sont les riantes paroles que s'envoient des deux rives du St. Laurent les gais descendants de la France et les blonds enfants d'Albion.

Le père de famille a rêvé toute la nuit une vertueuse héritière pour son fils, la mère un beau et gentil mari pour sa fille; tandis que fils et fille ont vu, dans leur doux sommeil, les anges qui les baisaient au front et leur apportaient, avec la bénédiction de leurs parents, la bénédiction du bon Dieu.

Bonne année! happy new year! vous tous qui parlez la langue de Chateaubriand ou de Byron, respirez, embrassez-vous dans une joie commune.

Ce vieillard qui s'appelait 1864 comme le corsaire *Alabama* n'est plus: il est mort, bien mort et parfaitement enterré!

D'autres diront ses vertus et sa gloire, moi je constate qu'il a bien fait de finir. Tous les

gens d'esprit font une fin. Et sur ce je vous présente un heureux successeur, le front couronné de fleurs et les mains pleines d'invisibles réalités. Héritier sous bénéfice d'inventaire, il nous apporte ce que vous a refusé son père... une année de plus!

Bonne année! happy new year! les chevaux brûlent le pavé des rues, ou plutôt la neige des rues brûle les pieds des chevaux; les portes s'ouvrent et se referment, les visiteurs entrent et sortent, les compliments succèdent aux compliments: on n'entend partout que les mots sacramentels: *Bonne année! happy new year!*

Pendant ce temps, chers lecteurs, votre chroniqueur est cloué à son fauteuil, lisant son journal pour vous amuser, regardant dans la rue pour vous voir, désirant sortir, forcé de rester à son poste, incapable d'aller presser la main aux nombreux abonnés de l'*Echo*.

Cependant lui aussi doit faire ses souhaits du nouvel an.

Ah! si ma plume était la baguette magique des bonnes et vieilles fées des anciens jours, et si les gouttes d'encre qui tombent de ma plume étaient autant de dons attachés à la puissance de ma baguette, je ne serais, certes, pas avare de mes souhaits.

Je souhaiterais à mes parents une pluie abondante de prospérité et de joies; au jeune fils de famille, la réalisation de tous ses désirs pour devenir un citoyen utile, estimé et aimé de tous; aux jeunes demoiselles, la gloire de leur pensionnat ou la joie de leur famille, de grands succès, et la première gloire avec le premier prix; aux propagateurs de notre œuvre la bénédiction pour le zèle qui les anime; à la chronique, celui d'être sans cesse émaillée d'idées nouvelles, et, comme l'on dit dans le grand monde littéraire, toujours palpitante d'actualité.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de nous faire leurs souhaits; nous savons qu'ils ne manqueront pas de nous dire qu'ils sont persévérants, zélés, capables de payer d'avance un abonnement et de nous en procurer le double!

Il est aussi de coutume de faire le jour du nouvel an de petits présents. Les petits présents, dit-on, entretiennent l'amitié. Nos lecteurs connaissent déjà les *Primes* que nous nous proposons de leur offrir. Mais le digne Directeur du Cabinet de lecture leur présente encore

des choses plus grandes ; il les convie aux soirées littéraires qui doivent commencer vers le quinze janvier. Nous aurons le plaisir d'applaudir les premiers orateurs, les écrivains de premier ordre du pays, tels que Messire Désaulniers et M. l'abbé Lamarche ; M. D. Senécal, M. l'abbé Verrean, et beaucoup d'autres. Vous contribuerez largement, chers lecteurs et chères lectrices, au succès de ces soirées littéraires. Le zèle du Rév. Messire Desmazures ne peut attendre moins de votre patronage toujours si bienveillant et si distingué.

Vous le voyez, chers lecteurs, le nouvel an me met en veine, et si je ne puis me mêler à la foule de vos admirateurs dans un coin de vos salons, je suis en train de causer. Causer de quoi ? du beau ou du mauvais temps ? Non, c'est trop vieux et décidément trop commun. Vous parlerai-je du Nord ? Non encore ; car vous êtes peut-être pour le Sud. Eh bien, nous ne vous demanderons plus : *que dites-vous de la Pologne ?* mais que dites-vous de la confédération du Sud et de ces nobles défenseurs ?

Et ceci me ramène tout-à-coup dans la réalité des faits, et pour arriver à Richmond, parlons du Canada.

Notre affaire première et dernière en ce moment, le sujet de conversation de tous ceux qui n'en ont pas, c'est le procès des *Raiders*. Vous connaissez leur histoire, bien, *sufficit !* Emprisonnés et remis en liberté, grâce à la glorieuse incertitude de la loi, six d'entre eux ont volontairement passé le cou dans les filets savants de notre police, Young, oui Young en tête. Ils sont *de novo* pensionnés aux frais de Sa Majesté, ils deviennent une question. Comme les raides ambassadeurs de l'antique Rome, cette question porte, paraît-il, dans les plis de sa robe, la guerre et la paix ; la guerre, si on ne les livre pas aux États-Unis ; et comment les livrer s'ils sont soldats du Sud, dont les droits belligérants sont peut-être en ce moment reconnus de toutes les puissances ; la paix, si on les sacrifie en défi des lois internationales et de l'hospitalité accordée en tout temps par le drapeau britannique aux défenseurs de toutes les causes et de tous les principes.

C'est se jeter un peu violemment dans les extrêmes et l'on ferait bien de s'en tenir au proverbe des anciens : *in medio stat virtus*.

Mais déjà M. Coursol est menacé de destitution par certains journaux, M. Lamothe de perdre sa place, par les *Pères de la Cité* ; et nos volontaires sont partis pour la frontière, tambour battant. La conscription a eu lieu vendredi dernier, sans bruit ni tumulte.

Aimons-nous la guerre ? je consulte les augures ; rien dans le vol des oiseaux, où dans la marche des hommes ; ni sur vos fraîches figures, chers lecteurs, n'annoncent une si désolante extrémité. Pour moi, mon parti est pris : si nous avons la paix je continuerai de faire ma chronique avec ma plume ; si nous avons la guerre, au lieu de plume je prendrai un mousquet, et vous aurez encore des chroniques. Vous le voyez, dans l'un et l'autre cas, vous ne perdrez rien. Soyez donc tranquilles.

Un reste, M. Lincoln a joliment de l'ouvrage de l'autre côté des lignes, et il pense fort, en face des confédérés qui savent très bien vivre et se battre encore mieux. Que voulez-vous ? M. Garnot l'a proclamé du haut de son humilité, la chaise présidentielle, petite ou grande, devient souvent le lit de Procuste, et malheur à quiconque s'assied ou plutôt se couche dessus !

Cependant M. Lincoln a reçu du général Sherman un joli cadeau de Noël : la prise de Savannah, cent cinquantes canons de gros calibres et huit cent prisonniers. Ce cadeau coûte à M. Lincoln deux cents pièces d'artillerie, dix mille hommes morts, cinq à six mille blessés et plusieurs millions de dollars, au dire du *Daily News* de New York. En ce cas, Dieu garde notre gouverneur de pareils présents. Il n'en est pas moins vrai que c'est un fort habile soldat que Sherman, le premier général, sans contredit, de tout le Nord. La campagne qu'il vient de mener à si bonne fin est une des plus belles marches militaires des temps modernes. C'est peut-être aussi le moment de placer dans ma chronique ce petit bout de vers de Virgile :

..... *audaces fortuna juvat.*

Pardon, chers lecteurs, pour mon latin, le latin de Virgile. Mais, vous ne l'ignorez pas : tous les grands hommes ne sont grands que si vous leur trouvez un modèle dans l'antiquité. Que serait Turenne sans César, Napoléon sans Alexandre, M. Lincoln sans Talleyrand ? Rien, pas même votre chroniqueur ! Or, quand je parle aux grands guerriers de l'antiquité, pour faire

ressortir la taille de nos héros présents, je me découvre et leur parle latin. Si vous préférez le grec : ça m'est égal, j'ai à mes côtés le vieil Homère qui vaut bien Virgile....

Donc le Nord est encore victorieux, et cette fois la position du Sud n'est guère enviable : Beauregard et Hood ont laissé prendre Savannah, Hood a échoué devant Nashville, Lee seul tient bon dans Richmond et semble être le cœur et le bras de la Confédération.

Pourtant la presse du Sud a pris son parti de la perte de Savannah, et de la défaite de Hood. Sans nier la gravité de la situation, elle s'en repose sur l'habileté et le patriotisme de ses généraux pour relever la fortune chancelante de la Confédération.

M. Lincoln profite de ses succès pour faire ses excuses au Brésil, à propos du *Florida*. Le cabinet de Rio aura, paraît-il, toutes les réparations désirables ; ce qui va grandement désappointer l'Europe, qui voyait dans cette violation des lois internationales une fameuse chance d'intervenir en Amérique.

La situation de la politique en Europe depuis notre dernière chronique, n'est pas plus changée que sa situation géographique : même violence en Pologne de la part du Gouvernement Russe qui vient d'abolir, d'un seul coup, soixante-douze couvents de moines et quatre de religieuses, sous le prétexte que ces monastères sont les refuges, les foyers, les forteresses de l'insurrection ; même tension des esprits en Italie ; même crise financière qui menace de devenir chronique, sans jeu de mot ; même persécution contre les autorités catholiques, mêmes aspirations vers Rome, la ville éternelle, contre les murailles de laquelle Victor-Emmanuel veut briser son sceptre et sa couronne.

Les discussions parlementaires de Turin, loin de modifier l'attitude de la Cour de Rome au sujet du traité *franco-italien*, la confirment dans sa réserve très-sage, très-hautement louée par les hommes d'un sens vraiment politique.

Cette attitude du St. Siège, et d'un autre côté l'émotion de l'Europe, ont convaincu M. Drouyn de l'Huys de la nécessité de jeter quelque lumière sur la situation nouvelle créée par la Convention. Aussi a-t-il essayé de calmer toutes les appréhensions, d'abord en écrivant à M. de Sartiges une dépêche où l'on garantirait

formellement au St. Siège le maintien du pouvoir temporel en principe et en fait sur les provinces actuelles ; ensuite, en adressant au corps diplomatique une circulaire destinée à confirmer une fois de plus l'assurance que la Convention laisse intacte la Question Romaine, laquelle sera résolue au bout de deux ans par les puissances catholiques.

L'Europe s'estimera-t-elle satisfaite de cette déclaration, nous ne savons. Quant à la Cour de Rome... elle attendra. On ne saurait exiger qu'elle oublie tout de suite la dépêche précédente de M. Drouyn de l'Huys à M. de Sartiges.

Pendant ce temps Rome jouit d'une tranquillité incomparable ; et quelles que soient les accusations que l'on se permette au loin contre le gouvernement pontifical, les fidèles accourus des divers points de l'Europe où prévalent aujourd'hui les mœurs et des habitudes qui rappellent le Bas-Empire, sont unanimes à reconnaître la supériorité morale du peuple romain.

La Prusse a jeté le masque et revendique la succession des Duchés arrachés récemment, par la force des armes, au petit royaume de Danemark. L'Autriche laisse les différents prétendants se disputer entr'eux cet héritage vacant, et s'efforce de maintenir dans la Confédération Germanique son influence grandement ébranlée.

Le grand Turc, le *malade* Sultan de Constantinople, laisse ses anciens sujets, les Grecs, se chamailler sous les yeux de leur jeune roi.

Avez-vous jamais visité, chers lecteurs, des champs de bataille, les plaines d'Abraham par exemple ? La piété et la reconnaissance des peuples y élèvent des monuments qui rappellent aux générations futures les vertus et l'héroïsme des ancêtres. On y inscrit sur le marbre les titres de leur noblesse et l'éclat de leurs actions.

Eh bien ! le plus célèbre des champs de batailles, Waterloo, qui vit tomber tant d'anglais et sur lequel la vieille garde de l'Empereur voulait mourir à tout prix, compte de ces monuments que le voyageur admire et contemple avec recueillement ; il en compte surtout un élevé à *une jambe anglaise*, digne des services rendus par cette *jambe* et de la noblesse de son ancien propriétaire.

Le 20 mai 1864 le comte Uxbridge, mort

récemment, marquis d'Anglesey, vint à Waterloo pour faire restaurer le monument élevé à l'une de ses jambes, enterrée dans le jardin même où elle fut emportée; et voici l'épithaphe qu'il fit graver sur le premier mausolée :

“ Ici est enterrée la jambe de l'illustre brave et vaillant comte Uxbridge, lieutenant-général de Sa Majesté Britannique, commandant en chef la cavalerie belge et hollandaise, blessé le 18 juin 1815 à la mémorable bataille de Waterloo.

“ Par son héroïsme, elle a concouru au triomphe de la cause du genre humain, et elle est glorieusement décédée par l'éclatante victoire du dit jour.”

Quel est donc, chers lecteurs, ce vilain contempteur des temps présents, cet effronté *laudator temporis acti*, qui radote quelque part dans un livre oublié que les modernes sont incapables de rivaliser avec les anciens pour la précision et la beauté de l'épithaphe ?

NOUVELLES RELIGIEUSES.

..*

Monseigneur de Montréal, depuis son départ de Montréal, a écrit à M. l'Administrateur du diocèse trois lettres, la première raconte ses impressions en mer, la seconde son arrivée en Belgique, la dernière est datée du 5 décembre, à Paris. Sa Grandeur est en parfaite santé et a été reçue partout avec les égards dus à sa dignité et à son éminente piété. Un incident bien innocent a empêché Monseigneur d'aller fêter, à Rome, le dixième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Sa Grandeur doit être en ce moment dans la ville éternelle.

..*

Cette année la messe de minuit a été célébrée avec une grande pompe dans les principales églises de Montréal, ainsi que dans celles de Québec. L'ordre le plus parfait a régné partout. A Notre-Dame de Montréal, le nombre de personnes présentes était d'au moins quinze mille. On ne se rappelle pas avoir vu une aussi grande affluence dans l'immense Basilique, même dans les plus grandes solennités.

Les Rév. Messires Giband, Pélissier et Aoustin avaient prêché la retraite des hommes préparatoire à la solennité de Noël. Leurs paroles éloquentes ont produit les plus heureux fruits dans les âmes. Durant la messe de minuit, après la consécration, quatre prêtres donnèrent en même temps la communion aux fidèles pendant plus de $\frac{1}{2}$ d'heure, deux aux grand autel et deux autres à l'autel de la Ste. Vierge et de St. Amable. L'empressement avec lequel les hommes et les jeunes gens ont suivi les diverses retraites préparatoires prêchées à la cathédrale, à la grande église paroissiale, à St. Jacques, à St. Pierre, etc. est une preuve ajoutée à

beaucoup d'autres de l'importance que les préoccupations religieuses ont prise dans les esprits depuis quelques années.

..*

Le révérend Père Bertrand, jésuite, a prêché, de son côté, la retraite de Noël dans la ville de St. Hyacinthe, et il a eu la consolation de communier de sa main, le jour de la clôture de la retraite, plus de sept cents hommes, dans la modeste chapelle qui sert temporairement de cathédrale à Mgr. Larocque. Le bon P. jésuite, à la demande des fidèles leur a promis une seconde retraite dans le cours du carême prochain.

JEANNE-MARIE.

(Suite.)

VII

LA PREMIÈRE CAUSE D'UN AVOCAT.

Une femme pâle, vêtue de noir, et portant deux enfants, parut alors dans le cadre de la porte. Son visage, merveilleusement éclairé par le soleil couchant, se détachait superbe et pur sur les boiseries sombres. Elle regardait le vieux prêtre avec une modeste assurance, et quelque chose de navré errait sur sa bouche franche et belle, qui avait dû si joyeusement sourire avant de se contracter dans les sanglots.

— Jeanne-Marie ! s'écria le curé.

— Encore moi... murmura la jeune femme.

— Est-ce donc un reproche que je vous adresse, ma fille ?... gardez-vous de le croire... vous offenseriez à la fois mon ministère et mon cœur... Mais en ce moment, et surtout après la parole que je venais de dire à mon neveu Bernard, vous me semblez ici la réponse que fait le Seigneur à une demande providentielle; et, peut-être, ajouta-t-il en se tournant vers le jeune homme, à un secours inattendu...

— Un secours, M. le curé ! puis-je donc en attendre des hommes ?

— En tant qu'instruments de Dieu, oui, ma fille.

Jeanne-Marie baissa la tête sans répondre.

Bernard regardait attentivement cette belle créature qui paraissait ployée sous un joug si lourd de douleurs. Ses enfants suspendus après elle, son visage inondé de larmes qu'elle ne songeait pas à étancher, comme si désormais elle n'eût que trop l'habitude d'en repandre : un malheur immérité, sans doute, brisant cette âme que l'on devinait noble et sainte quand le regard plongeait dans le regard fier et pur de Jeanne-Marie, tout contribuait à émouvoir singulièrement le jeune avocat, qui n'avait jusqu'à cette heure connu de la vie que le côté sinon mauvais, du moins futile; qui n'avait vu couler de pleurs que pour des caprices, et ne s'était jamais trouvé en face d'un désespoir violent, respectable dans sa cause, terrible dans ses effets.

Il fixa un œil compatissant sur son oncle, et parut lui demander s'il ne pouvait rien pour le soulagement de la jeune femme, qu'à ses vêtements de deuil il prenait pour une veuve.

— Je me trompais tout à l'heure, Bernard, reprit M. l'abbé Deschamps, quand à cette question que tu m'adressais : “ Avez-vous une cause à me confier ? ”

je t'ai répondu : "Non !" Si, mon enfant, j'ai une cause grave et sainte à remettre en tes mains... Le poids que je t'offre de porter est bien lourd pour ton jeune talent et ton éloquence inexpérimentée... Mais peut-être, à force d'âme, de conviction, de zèle, porteras-tu la lumière dans une affaire ténébreuse, et apitoieras-tu ceux que la loi chargera de juger cette cause aux prochaines assises... Un crime a été commis sur les confins de ma paroisse... crime brutal dont le mobile est le vol... Un marchand de bœufs nommé Claude, qui avait tenu l'un des enfants, que tu vois, sur les fonts du baptême, a été assassiné le jour de la dernière foire... Des circonstances malheureuses, que la justice ne manquera pas de grouper pour accabler un malheureux, ont paru désigner comme le coupable, Lazare, fermier au Grand-Moutier, Lazare, un honnête homme, le mari de cette femme... Une bonté inusitée de Claude, qui, le matin même du jour fatal, lui prêta la somme nécessaire pour le désintéressement d'un créancier... la ceinture du mort trouvée sur la grand'route et rapportée innocemment par Lazare qui, dans la nuit trouvant cet objet sous ses pieds, n'avait pu le reconnaître... tout concourt à le désigner comme le criminel... Devant Dieu, moi qui connais ce pauvre garçon, moi qui lui ai appris ses premières prières et fait récita son catéchisme, moi qui l'ai marié, et qui ai baptisé ces deux enfants, pauvres petits anges qui ne savent rien du malheur qui les menace, je te donne ma parole que Lazare est innocent...

— Oh! oui! s'écria Jeanne-Marie, en levant son regard noyé de pleurs, oui, monsieur le curé, mon cher mari n'a jamais commis une mauvaise action ni dit une méchante parole... Et cependant, il n'en est pas moins vrai que demain, oui demain, monsieur, il quitte Redon pour être transféré à Rennes... et je viens vous demander ce qu'il faut que je fasse, car je ne puis abandonner Lazare dans la grande affliction que Dieu lui envoie...

— Vous désirez partir pour Rennes?

— Oui, monsieur, mais...

— L'argent vous manque, n'est-ce pas?...

— Je voudrais trouver à vendre le bétail, mais ceux qui en ont besoin manquent d'argent, et les autres m'offrent des prix que je ne puis accepter.

— Ne vendez ni les bœufs ni la Grise, ma pauvre Jeanne-Marie; il ne faut pas que votre mari soit ruiné quand on lui rendra la liberté; il n'aura déjà que trop souffert... Mon étable est assez grande pour qu'il ne soit facile d'y loger vos bœufs, et mon petit âne sera très-fier de partager son écurie avec la Grise... Quant à vos terres, je m'arrangerai... Les gens du pays ne demandent qu'à être excités au bien, et quand je leur assurerai qu'il est meilleur pour leur âme et plus profitable à leur salut éternel, de labourer le champ de leur frère malheureux que de prier distraitemment comme ils le font; quand je leur démontrerai que l'amour du prochain est aussi nécessaire que l'amour de Dieu, et que le commandement qui nous est fait d'être bon pour lui est l'égal de celui qui nous prescrit d'adorer et de servir le maître de toutes choses, je ne mets pas en doute que vos intérêts matériels n'aient nullement à souffrir... Reste la question du voyage, Jeanne-Marie, et celle du séjour à Rennes... Vous ne pourrez travailler, pauvre créature; toutes vos heures sont prises par ces chers petits; et d'ailleurs, la main robuste qui sait

toucher les bœufs, retourner le foin, lier les gerbes, est inhabile aux travaux de la couture... Nous y penserons... et pour cela encore nous vous tirerons d'embarras... Maintenant, il faut à votre mari un avocat qui soit non-seulement le défenseur exigé par la loi protectrice de tous, même des criminels, mais un ami, un frère, un cœur sincère, une âme dévouée...

Jeanne-Marie joignit les mains sans parler.

Bernard se leva vivement:

— Mon oncle, dit-il, vous avez entre les mains une cause qui doit être juste entre toutes, puisque vous la défendez... confiez-la-moi! témoignez à l'enfant de votre sœur assez de confiance pour l'élever tout d'un coup à la dignité d'homme... Etudiant et stagiaire hier encore, que je me révèle avocat, que je trouve sous l'empire d'une conviction ardente, assez de génie pour faire passer la vérité rayonnante devant les yeux des juges... Jeanne-Marie, ajouta le jeune homme, en se tournant vers la femme en deuil, Jeanne-Marie, m'acceptez-vous pour l'avocat de Lazare?

La pauvre jeune femme tomba à genoux, posa ses innocents à terre et couvrit de larmes la main de Bernard qu'elle avait saisie.

— Bien, mon enfant! dit le curé, bien... c'est un pacte saint qui vient de se conclure... Et maintenant, Dieu te donnera son aide, car tu auras confiance dans sa justice et sa bonté...

— Merci, mon oncle; merci, Jeanne-Marie! dit Bernard avec effusion, je ne me suis jamais senti plus fier...

— Ma fille, reprit le prêtre, avant de quitter le bourg, vous donnerez à mon neveu tous les détails que vous connaissez; vous lui nommerez les personnes que fréquentait Lazare... vous lui raconterez ce que vous savez des goûts et des habitudes de Claude... Il faut qu'il s'éclaire sur les moindres détails, afin de pouvoir défendre plus victorieusement votre mari...

— Hélas! monsieur le recteur, je ne sais que ce que sait le village.

— N'importe! toute parole, chaque fait, quelque minime qu'il soit, a sa portée et sa valeur... Quand vous l'aurez suffisamment éclairé, vous partirez pour Rennes, car je vois bien que vous ne pourriez vivre, une fois privée de vos visites du dimanche... Pendant quelques jours encore, Bernard étudiera la topographie des lieux; il questionnera les voisins, les aubergistes, et fera provision de documents avant d'arriver auprès de Lazare... Soyez tranquille! il est jeune, bien jeune, mais pour ces sortes de causes il faut moins d'esprit que de cœur; l'éloquence naît de la situation même; les pleurs ont leur entraînement... Sans doute Lazare serait plus brillamment défendu par un membre du barreau de Paris, mais il ne le serait pas avec plus de zèle et de bonne volonté...

Mlle Scolastique sortit sans bruit, laissant Jeanne-Marie expliquer à Bernard quelques détails de l'affaire.

Elle appela la Louison, la conduisit dans un cabinet contenant des armoires de chêne, vastes comme des chambres meublées d'étagères, et comptant douze draps de magnifique toile, de ces draps qui faisaient l'orgueil et la joie de la vieille fille, elle lui fit comprendre qu'elle devait les porter chez madame Aubertin, jeune femme née à Paris, et comprenant peu, comme presque toutes les Parisiennes, le luxe du linge qui a toujours été l'un des goûts dominants des ménagères de province.

Tandis que la Louison obéissait avec un singulier mélange de joie et de regret ; car d'un côté elle comprenait que Mlle Scolastique ne se dépossédait de sa toile de lin que pour une bonne action, et de l'autre elle éprouvait un petit chagrin à voir le ride que cette douzaine de draps en moins ferait dans l'armoire, la sœur du curé rentra dans la salle, et sans bruit, presque sans qu'il fut possible de s'apercevoir qu'elle s'occupait du ménage, elle dressa le couvert, et, avec une délicatesse de femme et de chrétienne, elle mit celui de la femme de Lazarre. Cependant, si grand était son respect pour son frère, qu'elle le questionna du regard auparavant.

L'abbé Deschamps avait souri d'une façon paternelle.

Lorsque tout fut prêt, Mlle Scolastique prit elle-même la soupière, la posa sur la table, annonça à son frère que le dîner était servi, désigna à son neveu une place à côté d'elle, et conduisit Jeanne-Marie à celle qu'elle lui avait marquée.

La fermière tenta de refuser. Confuse, rougissante, elle voulait éluder cet honneur ; mais elle sentit qu'elle blesserait profondément ces cœurs sincères et bons, et elle s'assit modestement, avec cette dignité native des gens de la campagne, dignité qui manque aux ouvriers des villes.

Ce repas fut touchant, simple.

On s'entretint de Lazarre, de sa cause, de l'avenir : le curé annonça des jours plus heureux à la jeune mère, il témoigna à son neveu une affection plus grave, meilleure encore, et à laquelle l'attendrissement se mêlait.

On alla prendre le dessert dans le jardin, en cueillant des grappes de raisin aux espaliers, en cherchant des fraises de tous les mois dans les bordures.

Jeanne-Marie quitta le presbytère avant la nuit.

— Quand désirez-vous partir ? lui demanda le curé.

— Demain, si cela se peut...

— Si cela se peut... ma pauvre brebis, je l'ignore... enfin...

— Cela se pourra, mon frère, dit tout bas Mlle Scolastique.

— Vraiment ! fit joyeusement l'abbé.

— Oui vraiment...

— Encore un prodige, ma sœur...

— Non ! seulement une bonne pensée.

— Eh bien, Jeanne-Marie, à demain, après la messe, nous prendrons les derniers arrangements.

La fermière regarda le curé, sa sœur et Bernard, avec une expression que nul pinceau ne saurait rendre ; puis, incapable de peindre ce qu'elle ressentait, elle tourna ce même regard brillant de larmes vers le ciel, et traversa lentement la cour.

Arrivée sur le seuil, elle se retourna encore vers le groupe que formaient Bernard, Mlle Scolastique et l'abbé Deschamps, puis enfin elle prit la route du Grand-Moutier et disparut sous les chênes.

Le silence régna pendant quelques instants entre les habitants du presbytère.

Il se fut sans doute prolongé, si la Louison n'eût fait une apparition brusque, inusitée, sautillante.

Elle ne prit point la précaution d'attirer à part Mlle Scolastique, et, faisant sonner de l'or dans ses deux mains fermées :

— Plus de deux cents francs ! dit-elle, plus de deux cents francs !... de bel argent qui brille ! mais aussi la belle toile !... Madame Aubertin ne pouvait se lasser

de passer dessus ses petites mains et de la manier pour son plaisir... Si souple et si fine ! et toute venue au fuseau, comme doivent l'être les toiles honnêtes... On ne me persuadera jamais que les machines fassent si bien que les doigts d'une fileuse de Bretagne, et que les mécaniques à tisser vailent les vieux métiers des gens de Loudéac et de Quintiu... Plus de deux cents francs ! de quoi avoir des surplis à monsieur le recteur, et des aubes pareilles à celles de l'évêque...

— Merci, Louison ! dit Mlle Scolastique d'un signe de tête.

Elle prit l'argent, sourit avec une satisfaction naïve, charmante à voir sur ce vieux et pâle visage ; puis elle congédia la boîteuse d'un regard.

— Je comprends, dit le curé, c'est pour Jeanne-Marie.

— Oui, répondit-elle simplement.

— Vous avez vendu votre toile, votre belle toile, sans me prévenir ?...

— Et pourquoi fallait-il vous prévenir, mon frère ?...

— Afin de vous l'entendre défendre.

— Pour quelle raison ?

— Pour quelle raison ! vendre votre toile à laquelle vous tenez tant, quand il me restait ma montre.

A ce mot sublime Bernard se détourna pour essuyer les larmes qui lui montaient aux yeux.

— Nous en aurons peut-être besoin, ne vous désolez pas... car enfin, il y aura bien à faire pour cette malheureuse famille.

— Vous m'approuvez quant à ce qui est de prendre le bétail chez moi ?

— Sans doute ; vous arrangerez le reste, dimanche, au prône.

— Allons, dit le curé, puisse le Seigneur trouver que nous avons tous rempli notre devoir aujourd'hui !

Mlle Scolastique prit la main que son frère lui tendait, la pressa, souhaita le bonsoir à Bernard, et monta dans sa petite chambre.

L'avocat resta seul dans le jardin.

Il se promena longtemps, aspirant les parfums aromatiques du potager, les douces senteurs de la tenture de rosiers, s'imprégnant de ce calme inappréciable inconnu à Paris, et dont il n'avait joui qu'une fois, lorsqu'il vint passer ses vacances chez son oncle, dix ans auparavant. Rien n'était changé dans la maison curiale.

Les rosiers montaient un peu plus haut, et les cheveux devenaient plus blancs, voilà tout !

Mais lui, qui alors était un enfant, courant après les mouches dorées, attrapant les lézards dans les crevasses des murs, pêchant les grenouilles dans les ruisseaux, et guettant les nids dans les haies, était maintenant un chercheur de vérité, un philosophe naïf, en ce sens qu'il aimait la sagesse et en faisait le cadre de sa vie.

Sa mère était restée, jeune encore, veuve d'un mari adoré, dont le modique emploi composait presque les seuls revenus. Ce qu'elle tenait de sa famille se montait à peu de chose ; l'abbé Deschamps y ajouta sa part, afin que la jeune femme pût continuer à Paris l'éducation de Bernard.

Le bon curé eût bien souhaité qu'il entrât dans un séminaire ; mais le pauvre Bernard ne se sentit point assez de gravité dans l'esprit, de calme dans le cœur, de logique dans la conduite pour se plier à des règles d'autant plus sévères, que les murailles d'un cloître, en

ne les circonscrivant pas, semblent au contraire les rendre faciles.

Il possédait une imagination ardente, une âme impressionnable et toutes les qualités qui font d'un homme un être utile; mais sans se sentir la vocation, le besoin d'être un saint.

Son attachement pour sa mère, son respect pour les traditions de sa famille le sauvegardaient toujours.

Il traversa les phases de l'adolescence et les dangers du cours de droit sans commettre de faute grave.

Son énergie se concentra sur un seul point: il devait réussir afin d'alléger le fardeau de sa mère, et de lui rendre ce que jadis elle sacrifia pour lui.

Madame Elisa Vannier ne possédait plus, au moment où Bernard reçut son brevet de docteur en droit qu'une pension insignifiante. Il fallait que désormais le jeune homme subvînt aux dépenses du pauvre ménage. Pendant le temps qui devait s'écouler entre la fin des études de Bernard, et son entrée comme secrétaire chez un avocat célèbre, le jeune homme souhaita retremper son cœur, sa raison et son courage au presbytère de Sainte-Marie.

Il sentait que, si l'air de Paris ne l'avait pas gâté, il l'avait au moins étourdi.

Puis les souvenirs des vacances passées en Bretagne lui revenaient à la mémoire.

Il voulait revoir des champs, des prairies, sentir de l'ombre au-dessus de sa tête, assister à des travaux rustiques, se baigner dans une atmosphère pure et devenue comme nouvelle pour lui, ne plus voir des maisons bornant son regard et des monuments l'écrasant de tous côtés par leur magnificence; il avait soif de trouver la campagne partout, et admirer les étoiles du milieu d'une pleine immense.

Ceux qui ne quittent jamais Paris et ceux qui ne l'abandonnent que pour admirer les paysages à la mode qui deviennent souvent des paysages de convention, rentrent le plus souvent chez eux à la fin de l'automne après avoir essuyé ailleurs les mêmes ennuis qu'à Paris.

Mêmes toilettes à faire, mêmes plates conversations à soutenir, mêmes journées plus ou moins stupides à dévorer, mêmes visages à voir, et mêmes esprits mordants à fuir... Ceux-là disent: J'arrive des Baux ou des Bains de mer, comme ils annonceraient qu'ils sortent de prendre une glace au café Napolitain ou de voir un drame à l'Aubigu; cela ne leur a pas autrement profité.

Pour jouir de la campagne, il faut quitter, non point Paris pour Rade ou Spa, mais Paris pour un département bien éloigné, à l'abri des baigneurs, des preneurs d'eaux, des amateurs de paysages, des lyriques de convention, des romanciers en voyage. Et Bernard avait trouvé ce qu'il voulait, ce qu'il cherchait, en arrivant à Sainte-Marie.

Seulement il ne demandait que le calme à cette douce retraite, la flânerie et la paresse à cette jolie campagne endormie au soleil sous sa robe de blés mûrs et son panache d'arbres verts, et voilà qu'il trouvait subitement, sans qu'il y pensât, une bonne action à faire, un service à rendre, peut-être de la renommée à acquérir.

Ce fut la dernière pensée qui se présenta à son esprit.

Il ne vit d'abord que Joanne-Marie en larmes, et les

petits enfants que cette mère de douleurs portait dans ses bras; que ce paysan naïf, bon, honnête, que l'on avait arrêté sous l'empire d'une suspicion effroyable; et il se dit que cette cause lui venait de Dieu, qu'il ne serait point innocent du sang de cet homme, si ce sang coulait sur l'échafaud.

Pendant qu'il marchait lentement dans ce beau jardin fleuri qu'éclairait fantastiquement la lune, il suivait par la pensée toutes les péripéties du drame, il assistait aux débats, il entendait un acte d'accusation prouvé tour à tour ou contourné par les témoins: il mettait toute l'application de son esprit à saisir les nuances des dépositions; il écoutait paisiblement un réquisitoire enflé d'une éloquence plus que disutable; puis il se levait, calme, cassé, mais non pas interdit. La voix lui manquait un peu, il est vrai, mais il ne tardait pas à retrouver ses moyens et sa puissance.

Il vantait le remarquable réquisitoire qu'il venait d'entendre, phrase stéréotypée que tout avocat de bon ton est tenu de répéter: puis doucement, lentement, pièce à pièce, il démolissait cet échafaudage de mots, il ruinaît ce monument funèbre, il sapait par leur base ces raisonnements criminalistes.

Il s'adressait à la mémoire des juges, au cœur des jurés; il évoquait la Vérité sainte au regard flamboyant qui plane dans la salle des assises; il désignait tour à tour du geste, l'accusé Lazare, et le Christ Jésus condamné... Il demandait qui oserait se laver les mains de ce sang innocent, et ce que Dieu faisait pour châtier ceux qui n'auraient point assez étudié la cause d'un juste... On l'écoutait, on pleurait, on entraît en tumulte dans la salle des délibérations... Lazare se penchait tout sanglotant pour le remercier; Jeanne-Marie le regardait à travers ses larmes... les enfants, debout sur les genoux de leur mère, lui envoyaient des baisers... la porte se rouvrait subitement, la figure des jurés rayonnait en dépit du calme dont ils essayaient de la marquer... et c'était au sein d'un silence imposant que retentissait cette parole:

— Non l'accusé n'est pas coupable...

Pour la première fois, Bernard se sentait faiblir... il avait la vision vague que les bras du crucifix se détachaient tout sanglants des traverses de la croix pour se poser sur sa tête et le bénir... puis il revenait au sentiment de la réalité dans les bras de sa mère qui pleurait de saintes, de belles et douces larmes, et lui répétait qu'elle était fière de lui...

Ah! la tiède et bonne soirée que celle que Bernard passa dans le jardin solitaire!

Il voyait briller au premier étage une douce et timide lueur.

C'était sans doute son oncle qui veillait.

Le saint prêtre avait encore une prière à dire, une lettre à envoyer, une page fortifiante à relire.

Bernard se sentait bon, il aspirait à être digne d'une mission élevée. Son âme débordait d'un pur enthousiasme. L'amour de l'humanité dans la charité, mais non point dans la philanthropie, développait toutes ses nobles facultés!

Il envoyait des louanges à Dieu, des bénédictions à l'abbé Deschamps.

Il se retrempeait tout entier dans cette veillée solitaire, pleine d'une extase chrétienne et poétique tout ensemble.

— Oui, répéta-t-il enfin, entraîné par la force de sa pensée, oui, je serai digne de soutenir le poids de l'hon-

neur d'une famille et de la vie d'un homme... Dieu me confie trois êtres innocents, je les adopte, je leur ouvre mes entrailles ; ils sont miens ! et je ne me sentirai le droit de me reposer qu'après leur avoir rendu la sécurité et le bonheur.

Onze heures vibraient au clocher de l'église du village, quand le jeune avocat traversa le corridor, et gagna l'escalier qui menait au premier étage. La féerique illumination de la lune le dispensa d'allumer une bougie.

Il se coucha, tourna autour de lui un regard paisible et satisfait, comme s'il eût voulu non-seulement jouir du présent, mais encore en peindre le souvenir dans sa jeune mémoire, de telle sorte qu'il ne s'effaçât jamais ; puis, comme ébloui par de douces clartés intérieures, réconforté par ces mystiques voix que perçoit l'oreille de notre conscience, il s'endormit, souriant, en songeant à sa mère, et confondant déjà l'image bienveillante de Mlle Scolastique avec le visage pâle de la Jeanne-Marie du Grand-Montier.

(A continuer.)

Le Laboureur Canadien.

Sur la plaine tranquille
Bien qu'on ait tant chanté,
Prenons pour notre idylle
Ce sujet enchanté.

Les dons que la nature
Prodigue dans les champs
Pour l'âme simple et pure
Sont toujours attachants.

Le bon Sauveur lui-même,
L'éternelle raison,
A pris l'homme qui sème
Pour sa comparaison.

Mais, mieux que de verdure,
Les champs sont revêtus
Du seul éclat qui dure,
Du lustre des vertus.

Heureux qui met un terme
A d'avidés désirs,
Et sur une humble ferme
Trouve tous ses plaisirs.

Sa vie obscure et douce
Peut en paix s'écouler ;
Nulle rude secousse
Ne viendra la troubler.

Le laboureur fidèle
Dont le sort est si beau,
Peut bien, comme un modèle,
Briller dans un tableau.

Au vrai, ce n'est qu'un homme
D'humble et modeste aspect ;
Pourtant, on ne le nomme
Qu'en termes de respect.

Pour règle, il ne consulte,
Ne connaît d'autre loi,
D'autre objet de son culte
Que l'honneur et la foi.

Prudente sentinelle,
Il prend soin d'un dépôt
Qu'en sa main paternelle
A placé le Très-Haut.

Sa sagesse tempère,
Et règle tour-à-tour
Ce qu'exigent d'un père
Le devoir et l'amour.

Pour qu'au ciel appartienne
Le jour du laboureur,
La piété chrétienne
S'en fait l'avant-coureur.

C'est pendant qu'il adore
En dévot suppliant,
Que le surprend l'aurore
Qui blanchit l'orient.

Puis, ses bœufs qu'il attelle,
Pressés de l'aiguillon,
Pour la moisson nouvelle
Vont fendre le sillon.

Par le soc et la herse,
Plein d'ardeur et d'espoir,
En tout sens il traverse
Le fertile terroir.

Quand l'heure de la pause
Interrompt le travail,
Son regard se repose
Sur un pré plein d'émail.

Qu'il aime, dans la pente
De son lit de cailloux,
Du ruisseau qui serpente
Le murmure si doux.

De ramage prodigues,
Les habitants des airs
Endorment ses fatigues
Au bruit de leur concerts.

Sa mémoire calcule,
Comptant sur la saison,
Ce qu'à la canicule
Donnera la moisson.

Ce qu'attend sa famille
De ses zélés travaux,
Ce n'est pas ce qui brille
D'un luxe vain et faux !

Mais, contre l'indigence
De quoi la secourir,
Et de l'intelligence
Le pain pour la nourrir.

Lorsque de la lumière
S'éteint le coloris,
Il revoit sa chaumière
Et ses enfants chéris.

Ah ! quel bonheur égale
Ce doux repos du soir,
A sa table frugale
Quand il revient s'asseoir !

Un récit de merveilles
Tantôt vient égayer
L'automne aux longues veilles,
Au reflet du foyer.

Ou tantôt c'est l'histoire,
Qui, coupant l'entretien,
Au petit auditoire
Montre un héros chrétien.

Puis l'épouse, fidèle
Au maternel devoir,
Au plus jeune près d'elle
Apprend l'hymne du soir.

Va, dors, l'heure est venue,
Dors en paix, mon enfant ;
De là haut, sur la nue,
Un ange te défend.

Charmante, utile école,
Où, calme, loin du bruit,
Le bon peuple agricole
Se délasse et s'instruit.

D'une morale saine,
D'une foi sans déchet
Cette paisible scène
Nous offre le cachet.

Fuyez de la campagne,
Passions, vice, erreur ;
Vertu, reste compagne
De l'heureux laboureur !

Mais, ces plaisirs sans nombre
Sont-ils comptés pour rien
Qu'abrite de son ombre
Le temple aérien.

La joie est à son faite,
Complet est le bonheur,
Quand vient le jour de fête,
Ou le jour du Seigneur.

Alors on s'achemine
Vers le clocher pieux
Dont la flèche domine.
La tombe des aïeux.

Quelle gaieté plus franche,
Acquise à moins de frais,
Que celle du Dimanche
Sous le portique frais !

De ces bons-mots pour rire,
Commerce jovial,
Qui n'aime et qui n'admire
L'échange cordial ?

Dans l'auguste demeure,
Par un long tintement
Le bronze indique l'heure
Du saint recueillement.

Sous la blanche tunique,
Et d'or étincelant,
C'est là que l'homme unique
S'avance d'un pas lent.

Pour le peuple qu'il aime,
Offerte entre ses mains
La victime suprême
Pénètre au saint-des-saints.

Champêtre Chrysostôme,
Ses accents si connus
Du ciel versent le baume
Dans ces cœurs ingénus.

Que l'aurore prochaine,
Hommes de simple foi,
Tout joyeux vous ramène
A votre aimable emploi !

N'enviez pas d'un Louvro
Les dehors séduisants
Dont l'éclat souvent couvre
Tant de chagrins cuisants.

Goûtez la paix céleste,
Laboureurs, mes amis,
De la sphère modeste
Où le ciel vous a mis.

La vie humble et tranquille,
Croyez ce que je dis,
Est la route facile
Qui mène en paradis.

P. D.

Exposé des principaux événements arrivés en Canada depuis Jacques-Cartier jusqu'à la mort de Champlain.

(Voir l'Echo du 1^{er} Juin 1864.)

II.

Le Commandeur de Chastes (1) ainsi que nous l'avons déjà dit dans un récit précédent, obtint d'Henri IV la commission et les privilèges dont avait joui Chauvin.

L'occasion paraissait des plus propices pour renouveler un essai de colonisation aux terres lointaines du Canada. Depuis la paix de Vervins avec le roi d'Es-

(1) Ou de la Chaste. Ce gentilhomme était chevalier de Malte, Commandeur de Lormetan, grand-maître de l'ordre de St. Lazare et gouverneur de Dieppe. Il avait été l'un des premiers à se déclarer pour Henri IV, lorsque ce prince, à son avènement à la Couronne, s'était vu obligé de conquérir par les armes ses propres états. Dans ces circonstances, Henri IV avait désiré surtout de s'assurer de Dieppe, ville très importante pour lui à cause de son port, pour la facilité qu'elle lui donnait de recevoir des secours d'Elisabeth, reine d'Angleterre, contre les Ligueurs. Le Commandeur de Chastes avait déjà promis de lui être fidèle, mais ayant appris qu'Henri IV s'avancait accompagné seulement de quatre cents chevaux d'élite, il était allé à sa rencontre, avec toute sa garnison, et s'était soumis à lui sans condition et sans réserve. Il lui avait même proposé de mettre dans le château et la ville de Dieppe telle garnison qu'il jugerait à propos, et Henri IV touché de cette générosité, l'avait remis en possession de son gouvernement. (M. l'abbé Faillon.)

pagne, et la publication de l'édit de Nantes qui assurait aux Calvinistes la liberté religieuse et les admettait aux fonctions publiques; la France était tranquille au dedans et au dehors, et Henri IV, — tout entier aux soins du gouvernement de l'État, — s'occupait de réparer les malheurs occasionnés par quarante ans de guerres civiles. Tandis que Sully, qui le secondait à merveille, creusait des canaux, perçait des routes, desséchait des marais et rétablissait un sage équilibre dans les finances du royaume épuisées sous le règne précédent, Henri IV, de son côté, protégeant et encourageant le commerce et les arts ainsi que le labourage et le pâturage, "ces deux mamelles de la France," s'efforçait de réaliser le rêve d'une aisance générale qui permettrait à chaque paysan de son royaume, de mettre, le dimanche, une poule au pot.

On le voit, la situation de la France, à cette époque, semblait se prêter favorablement aux desseins du Commandeur de Chastes. Sous un tel chef, tout semblait présager le succès d'une entreprise qui avait déjà si souvent échoué. Le Commandeur de Chastes était, en effet, un fervent catholique et un vaillant capitaine qui jouissait d'un grand crédit à la Cour de Henri IV. Parfaitement entendu dans ce qui regardait l'administration de la chose publique, homme de grande expérience et d'un esprit fertile en ressources, nul ne paraissait plus propre à doter son pays d'une colonie nouvelle. "Il avait d'ailleurs en vue," dit Champlain, "de se transporter lui-même dans la Nouvelle-France, et d'y consacrer le reste de ses ans au service de Dieu et de son roi."

Au lieu d'imiter ses prédécesseurs qui n'avaient eu, pour la plupart, d'autre but que celui de s'enrichir en réalisant au plus tôt les énormes bénéfices de la traite des fourrures, et s'étaient — pour ce motif — isolés autant que possible, le Commandeur de Chastes chercha tout d'abord à former une association sérieuse dans laquelle entrèrent plusieurs gentilshommes et quelques-uns des marchands les plus influents et les plus recommandables de Rouen, de St. Malo et de la Rochelle. Ensuite, pour ne pas exposer les colons à de cruelles déceptions, au découragement et à la famine, dès leur arrivée dans le Nouveau-Monde — comme cela n'était déjà malheureusement que trop souvent arrivé, — il voulut qu'une expédition confiée à des mains habiles et expérimentées, allât d'abord reconnaître et examiner avec soin cette contrée lointaine, afin de choisir le lieu le plus convenable pour y asseoir une colonie d'une manière avantageuse et durable.

Pendant que le Commandeur de Chastes s'occupait de réunir les éléments de ce voyage d'exploration conçu avec tant de sagesse et de prévoyance, il rencontra dans un jeune Saintongeois de ses amis ou plutôt de ses protégés, qui avait nom Samuel Champlain, l'homme le plus propre à exécuter cette exploration et à la faire réussir.

"Je me trouvais alors en Cour," raconte Champlain, "venu fraîchement des Indes Occidentales où j'avais été près de deux ans et demy, après que les Espagnols furent partis de Blavet et la paix foicte en France, . . . J'y étais allé (aux Indes Occidentales) pour ne demeurer oysif, (1) afin de m'y enquérir des particularités qui

n'avaient point été reconnues par aucun Français, pour, à mon retour, en faire rapport au vray à Sa Majesté."

Le choix du Commandeur de Chastes ne pouvait mieux tomber. L'admirable organisation de Champlain réunissait en effet toutes les qualités requises pour un parfait découvreur; force d'âme, courage, patience, esprit d'observation, sagacité, instruction, (1) et ce rare assemblage de puissantes facultés avait pour enveloppe un corps de fer. "Sa constitution robuste le rendait infatigable au travail et capable de résister à la faim, au froid et au chaud." (2) De plus il aimait passionnément la mer. "Des mon bas-âge, écrivait-il dans la suite, l'art de la navigation m'a attiré à l'aimer et m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'Océan. Il m'a fait cotoyer une partie des terres de l'Amérique et principalement de la Nouvelle-France, où j'ai toujours eu désir de faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine."

Champlain accueillit donc, avec une profonde reconnaissance, l'offre que lui fit le Commandeur de Chastes d'accompagner Pontgravé qui avait été désigné pour commander l'expédition aux Terres Neuves, pourvu que le roi, dont il recevait une pension, y consentit. Henri IV qui avait encore présent à la mémoire le rapport au vray sur les Indes Espagnoles, et qui, — cette même année 1603, — voulait "établir en son royaume le plant des meuriers, l'art de la soye et toutes sortes de manufactures estrangères qui ne se fabriquaient pas en iceluy", (1) donna sa royale approbation à Champlain, avec ordre de lui faire un rapport fidèle de tout ce qu'il aurait vu et remarqué dans la Nouvelle-France.

* * *

Pontgravé et Champlain ayant reçu leurs dernières instructions du Commandeur de Chastes, partirent de France, vers le milieu du printemps de l'année 1603 et arrivèrent heureusement à Tadoussac où se trouvaient déjà, en assez grand nombre, des Sauvages accourus pour la traite qui s'y faisait, tous les ans, sur une assez grande échelle.

Champlain ne tarda pas à se convaincre que tous ces Sauvages étaient encore plongés, comme aux temps de Jacques Cartier, dans les plus profondes ténèbres de l'idolâtrie, et qu'ils avaient de Dieu les idées les plus tristes et les plus ridicules. Pendant les quelques jours qu'il passa à Tadoussac pour recueillir des informations et se procurer des guides intelligents dans l'exploration qu'il avait dessein de faire jusqu'au Sault St. Louis, (1)

cause de Henri IV, en qualité de maréchal-des-logis, sous les ordres du maréchal d'Aumont de St. Luc et du maréchal de Brienne, pendant les troubles de la Ligue, s'était trouvé sans emploi.

(1) Lettre de M. de Puibusque, *Echo* du 15 septembre, 1864, article, Samuel Champlain, page 280 seconde colonne.

(2) Archives de la Marine, Mémoires de M. de la Chesnaye, (3) Mémoires de Sully.

(1) Le Sault St. Louis n'était connu alors que sous le nom de *Grand Sault de la Rivière du Canada*. Ce ne fut qu'en 1611, lors du voyage de Champlain à l'île de Montréal, qu'il reçut, pour la première fois, le nom de St. Louis, et voici à quelle occasion, ainsi que le raconte M. l'abbé Faillon :

Comme Champlain attendait les Sauvages à la Place Royale (aujourd'hui Montréal) pour faire la traite avec eux,

(-1) Au licenciement de l'armée royale en 1598, lors de la soumission du duc de Mercœur, Champlain qui avait servi la

—c'est-à-dire, jusqu'où Cartier était allé en remontant le fleuve St. Laurent—il prit occasion d'exposer en abrégé à ces Infidèles la foi catholique, sans omettre le culte des Saints, l'un des points que combattaient alors les Huguenots. (1)

Le 18 Juin, Champlain et Pontgravé, n'emmenant avec eux que cinq matelots de leur équipage, firent voile de Tadoussac sur un petit bâtiment d'une douzaine de tonneaux, suivis de quelques canots d'écorce montés par les Sauvages qui leur servaient de guides.

“Chemin faisant,” dit Champlain, mentionnant pour la première fois le nom de l'endroit où, quelques années plus tard, il jeta les fondements de notre Gibraltar, “ nous vîmes mouiller l'ancre à Québec qui est un détroit de la rivière du Canada, ayant environ trois cents pas de large. Il y a, en cet endroit, du côté du Nord, une montagne assez haute qui va en baissant des deux côtés; tout le reste est un pays uni, beau à voir, où il y a de bonnes terres, des chênes, des sapins, des trembles et autres arbres, comme aussi des vignes sauvages qui, à mon opinion, si elles étaient cultivées, seraient bonnes comme celles de France.”

Après avoir relevé Québec et ses alentours avec cette sûreté de coup d'œil qui prouve combien Champlain lisait loin dans l'avenir de la Nouvelle-France, il con-

et qu'il était impatient de n'en voir descendre aucun, il envoya deux hommes à leur rencontre, afin de les faire se hâter de venir. Mais ceux-ci s'en étant revenus sans aller joindre des Sauvages, rapportèrent à Champlain et aux siens qu'ils avaient vu une île où il y avait une si grande quantité de hérons que l'air semblait en être tout couvert. Un jeune homme appelé Louis, attaché au service de De Monts et grand amateur de chasse, entendant ce récit, voulut aller à cette île et pria instamment l'un des deux découvreurs qui était Sauvage, de l'y mener; ce à quoi celui-ci consentit, ainsi qu'un capitaine Sauvage Montagnais appelé Outatoucos. Ils s'embarquèrent donc tous trois dans un canot et allèrent à l'île en question, où ils prirent autant de hérons et d'autres oiseaux qu'ils voulurent, et se rembarquèrent ensuite dans leur canot. Outatoucos, contre la volonté et les instances de l'autre Sauvage, voulut passer par un endroit fort dangereux, où l'eau tombait de la hauteur de près de trois pieds. Il refusa même de décharger le canot d'une partie des oiseaux, quoique l'autre lui représentât qu'infailliblement il coulerait à fond sous une si lourde charge. Arrivés à la chute et voyant de près le danger, ils tentèrent de sortir du canot et de jeter leur charge; mais emportés soudain par l'impétuosité de l'eau, les bouillons remplirent en un instant l'embarcation et lui firent faire mille tours, quoique tous les trois l'eussent d'abord saisie, et s'y tinssent longtemps attachés, malgré l'impétuosité des bouillons qui les portaient tantôt au fond, tantôt au-dessus de l'eau. Enfin la violence du courant fut si excessive que Louis perdit la présence d'esprit et lâcha le canot. Ce jeune homme se trouvait au fond de l'eau, et n'ayant jamais su nager, il périt ainsi dans cette triste rencontre. Les deux autres se tenaient toujours attachés au canot, jusqu'à ce que étant hors du Sault, Outatoucos l'abandonna pour gagner la terre à la nage. Mais comme l'eau courait encore là avec une grande vitesse, il fut emporté par le courant et se noya aussi: en sorte que des trois, il ne se sauva que l'autre Indien appelé Savignon qui aborda doucement à terre avec le courant. Depuis lors cet endroit fut appelé le *Sault St. Louis*, le seul nom sous lequel il est connu depuis longtemps, et nous pensons que c'est en mémoire de la mort du jeune Louis qu'on l'aura appelé du nom de son saint patron, comme Champlain nomma l'île, en face de Montréal, *Ste. Hélène*, du nom de celui de la patronne de sa fiancée. C'est de la même manière qu'on a appelé le *Sault au Récollet* un certain endroit de la rivière des Prairies, où le Père Nicolas Viel, religieux de cet ordre, se noya en 1625. (M. l'abbé Faillon.)

(1) L'abbé Faillon.

tinua sa route en remontant le fleuve pour ne s'arrêter qu'à l'embouchure du St. Maurice où son génie lui fit désigner l'emplacement futur des Trois-Rivières.

“Des six îles qui sont là,” écrivit-il dans son voyage de 1603, “il y en a une qui regarde le passage de la rivière du Canada (le St. Laurent) et commande aux autres, elle est élevée du côté du Sud et serait, à mon avis, un lieu très-propre pour une habitation, et pourrait-on le fortifier promptement, car sa situation est forte d'elle-même.”

Le dernier jour de Juin, Champlain passait à l'entrée de la rivière dite des Iroquois, (rivière Chambly.) “La étaient cabanés et fortifiés des Sauvages qui allaient faire la guerre aux Iroquois. Leur forteresse était faite de quantité de bâtons fort pressés les uns contre les autres et couverts d'écorce de chêne; et leurs canots étaient rangés les uns contre les autres sur le bord de l'eau, afin de pouvoir promptement fuir si les Iroquois venaient à les surprendre, car leur forteresse ne leur sert que pour avoir le temps de s'embarquer.” (1)

Après avoir reconnu, en passant, l'île St. Paul à laquelle il donne un quart de lieue de longueur et l'île de Montréal qu'il représente, sur son routier, comme ayant environ quinze lieues de long, “avec une montagne qui domine les terres assez loin,” Champlain vint s'arrêter, le 2 Juillet, fête de la Visitation, en face des Rapides de La Chine “où il n'y avait, dit-il que trois ou quatre pieds d'eau, quelquefois une brasse ou deux. Voyant que nous ne pouvions avancer, à cause de la grande force de l'eau, nous appareillâmes aussitôt notre esquif que l'on avait fait faire exprès fort léger. Nous y entrâmes, le Sieur DuPont et moi avec cinq matelots, quelques Sauvages que nous avions menés pour nous montrer le chemin étaient en canot. Nous n'eûmes pas fait la valeur de trois cents pas qu'il nous fallut descendre, et quelques matelots furent contraints de se mettre à l'eau pour pousser notre esquif. Le canot des Sauvages passait aisément. Nous rencontrâmes une infinité de petits rochers qui étaient à fleur d'eau, et où nous touchions maintes fois. Ayant fait ainsi une lieue avec beaucoup de peine, dans une espèce de lac, que j'appelle ainsi pour le peu d'eau que nous y trouvâmes, nous parvînmes au pied du Sault, avec le canot et notre esquif. Je vous assure que jamais je ne vis un torrent d'eau se déborder avec tant d'impétuosité. Il descend comme de degré en degré, et, à chaque lieu où il a un peu de hauteur, il y fait, par la force et la roideur de l'eau, un bouillonnement étrange, en traversant tout cet espace qui peut être d'une lieue, de sorte qu'il est hors de la puissance de l'homme de passer outre avec un bateau, quelque petit qu'il soit.”

Champlain et Pontgravé employèrent trois jours à examiner et reconnaître le Sault et ses environs en tirant du côté d'Hochelaga. “L'air y est plus pur,” remarque Champlain, “plus tempéré et la terre meilleure qu'en aucun autre lieu que j'aie vu dans ces pays. Ne pouvant faire davantage, nous retournâmes à nos barques.”

Champlain et Pontgravé repartirent donc, le 4 Juillet, pour Tadoussac où ils se rembarquèrent sur leur navire qui avait fait une traite assez avantageuse avec les Sauvages, et comme le but de leur mission était atteint, tous deux mirent aussitôt à la voile pour la France.

(1) Champlain, voyage de 1603.

**

Pendant la traversée, Champlain qui était "bon hydrographe, savait lever des plans, dresser des cartes, dessiner et peindre, (1) et qui de plus pouvoit écrire parfaitement en françois, s'occupa de la rédaction de son voyage d'exploration qu'il enrichit de plans, de cartes et dessins divers, et qu'il fit imprimer, cette même année, à Paris, sous le titre suivant : Des Sauvages, ou Voyages de Samuel Champlain de Brouages, (2) pour la dédier à l'amiral de France, Charles de Montmorency.

Mais à son arrivée à Honfleur, dans l'automne de 1603, une pénible nouvelle attendait Champlain. Son ami, son protecteur, le Commandeur de Chastes était mort et enterré dans l'église du couvent des Minimes de Dieppe, "dont il avait été un grand bienfaiteur pendant sa vie, et par testament après sa mort." (3)

Champlain, tout entier à sa douleur, dans l'automne de 1603, une pénible nouvelle attendait Champlain. Son ami, son protecteur, le Commandeur de Chastes était mort et enterré dans l'église du couvent des Minimes de Dieppe, "dont il avait été un grand bienfaiteur pendant sa vie, et par testament après sa mort." (3) Champlain, tout entier à sa douleur, ne put qu'aller pleurer sur le tombeau de cet homme de bien, — dont la perte fut une véritable calamité pour le Canada, — la ruine de ses projets et de ses espérances : mais, à quelque temps de là, Henri IV, qui songeait sérieusement à développer le commerce de la France par l'extension de sa marine et de ses colonies, ayant voulu le voir, Champlain se rendit à la cour, et présenta lui-même sa relation au roi.

Henri IV, dit M. l'abbé Faillon, parut y attacher beaucoup de prix et promit de faire poursuivre l'entreprise, interrompue par la mort du Commandeur de Chastes et de la favoriser.

PAUL STEVENS.

(A continuer.)

Notice biographique.

L'HONORABLE J. E. TURCOTTE.

En prenant dans une autre colonne de l'Écho l'engagement de faire connaître la vie et les œuvres des hommes marquants du pays, nous ne pensions pas être sitôt appelés à remplir ce devoir ni à déplorer une perte aussi

(1) M. de Puibusque, *Echo* du 15 septembre 1864, article Samuel de Champlain.

(2) C'est-à-dire né à Brouages, comme Jacques-Cartier, dans le titre de sa deuxième relation, rappelle qu'il est natif de St. Malo. Il paraîtrait que Champlain ne fut anobli que vers 1613, époque à laquelle il se qualifie : Sieur de Champlain, Saintongeois. Ce fut sans doute en récompense de ses services et de ses découvertes, ainsi que l'avait été Jacques-Cartier près d'un siècle auparavant, par François 1er, car nous trouvons que Jacques-Cartier est qualifié Sieur de Limoilou, dans un acte du chapitre de St. Malo, du 29 septembre 1549, et dans un autre acte du 5 février suivant, qu'il a la qualification de noble homme : titre que dans certaines provinces, l'on donnait en effet à ceux qui les premiers, dans leur lignée, avaient été anoblis. N'ayant laissé aucun enfant de son mariage avec Catherine Desgranges, il ne transmit sa noblesse à personne, et c'est ce qui a fait disparaître avec lui de l'histoire le nom de Jacques-Cartier. (M. l'abbé Faillon.)

Il est digne de remarquer, croyons-nous, que les noms de Samuel de Champlain et de Paul de Chomedey de Maisonneuve ont disparu de la même manière. Champlain n'eut point d'enfant de son mariage avec Héléne Boullée qui lui survécut et mourut religieuse ; et M. de Maisonneuve, le dernier rejeton de sa race, ne se maria jamais.

(3) *Echo* du 15 sept. 1864, art. Samuel de Champlain.

sensible que celle de l'honorable député de la ville des Trois-Rivières.

La mort, depuis quelque temps, semble se montrer sévère pour notre nationalité naissante ; elle frappe sans pitié ceux qui furent les guides, les chefs et les sauveurs du peuple canadien. Respectons au milieu de nos regrets les vues impénétrables de la Providence, et bénissons-la de ce que, à côté de tant de tombes si prématurément ouvertes, elle nous laisse encore tant de nobles existences pour accomplir nos destinées.

Malgré tout notre bon vouloir, nous n'avons pu jusqu'à ce moment, nous procurer sur la jeunesse de M. Turcotte des renseignements qui, nous n'en doutons pas, auraient grandement intéressé nos lecteurs.

Quand un homme a parcouru presque toutes les carrières ouvertes devant une noble ambition et un pur patriotisme, et que par une action toujours active, toujours au service des bonnes causes, il a fixé sur lui les regards de tout un peuple : amis et ennemis, admirateurs et détracteurs, reconciliés dans un respect commun en face de la mort, aiment à savoir comment cet homme, objet de leur rivalité ou de leurs adulations, a passé sous le toit paternel les jours paisibles de son enfance, comme aussi plus tard par quelles circonstances heureuses il a dompté la fortune et s'est élevé du milieu de ses semblables pour les commander.

Malheureusement il n'est pas encore en notre pouvoir, de satisfaire sur ce point la curiosité légitime du public ; nous espérons remplir cette agréable tâche dans un prochain numéro.

Né en 1808 à Gentilly, paroisse du district des Trois-Rivières, M. Turcotte eut l'avantage de faire ses études dans une institution célèbre par les hommes qu'elle a donnés à l'État, par les prêtres et les évêques dont s'honore l'Église. Au collège de Nicolet, dit la *Minerve*, il eut pour condisciples plusieurs hommes publics du Canada, entr'autres l'Hon. L. T. Drummond, aujourd'hui Juge de la Cour du Banc de la Reine. Nous retrouverons bientôt M. Turcotte sur un théâtre plus élevé, jouant avec ces mêmes condisciples devenus des chefs politiques, un des principaux rôles dans le drame de nos destinées.

Ses études terminées, M. Turcotte demeura pendant trois ans comme professeur au collège de Nicolet : ce fut probablement durant ce professorat toujours laborieux, qu'il acquit cette vigueur et cette logique qui l'illustrèrent comme tribun dans les assemblées populaires et comme orateur au sein de nos communes. (1)

La vie d'avocat dans tous les pays constitutionnels n'est souvent qu'une préparation à la vie politique. Les luttes du Barreau sont tout naturellement une préparation aux luttes de la Tribune. Les orgueilleuses libertés de celui-là sont si bien faites pour s'entendre avec les

(1) Notre travail était imprimé quand nous avons reçu les notes suivantes qui résument bien ses premières années.

Joseph Edouard Turcotte né à Gentilly, entre au Collège de Nicolet en 1821, à l'âge de 12 ans, termine son cours en 1829. Il prend la soutane la même année et professe les Belles-Lettres à Nicolet en 1829-30. L'année suivante, il va professer au Collège de Ste. Anne ; il en part dans le cours de l'été pour revenir dans sa famille ; là, il va se promener à un moulin à scies, où s'étant trop approché des mouvements, une scie ronde prend dans sa soutane et coupe les nerfs du bras droit ; cet accident l'ayant déterminé entièrement à laisser l'habit ecclésiastique, il se livre à l'étude du Droit.

tumultueuses libertés de celle-ci. Un avocat ne manquera-t-il point à sa conscience, à sa mission, si après avoir défendu, en face des représentants austères de la justice, la veuve et l'orphelin, il ne plaide encore, sous le regard impartial de la Couronne, la cause de son pays et de ses institutions? Nobles aspirations qui ont donné Démosthènes à la Grèce, à Rome Cicéron, Berryer à la France, Papineau, Viger, LaFontaine, etc., au Canada.

Jamais cette intervention de l'avocat dans la politique ne fut plus nécessaire qu'à l'époque où M. Turcotte commença de se mêler à la vie active de son pays. Le peuple Canadien sortait d'une crise sanglante. L'Union des Provinces du Haut et du Bas Canada, exigeait de sa part un redoublement de prudence, de courage et de dévouement. Il s'agissait de faire tourner à sa conservation, même à son agrandissement, un acte du Gouvernement Impérial qui pouvait causer sa déchéance. M. LaFontaine, un des moins compromis avec les autorités, était venu reprendre sa place à la tête de la race française, lui demandant, dans l'intérêt de la prospérité commune, l'oubli du passé avec ses haines et ses divisions.

Ce fut dans ces circonstances critiques, après l'Acte d'Union, que M. Turcotte apparut pour la première fois sur la scène publique. Nous ignorons si le Comté de St. Maurice qui lui confia, en 1841, le mandat de représentant, lui donna en même temps la mission de tirer tout le bien possible du nouvel ordre de choses, en obtenant dans sa plénitude le gouvernement responsable comme le voulait M. LaFontaine, ou de s'opposer quand même au fonctionnement de la Constitution. Nous sommes portés à croire que ses opinions personnelles penchaient alors plutôt en faveur de l'ancien Président de la Chambre d'Assemblée qu'en faveur du jeune Chef qui lui succédait; car, nous le voyons du 8 Décembre 1847 au 10 Mars 1848, remplir la place de Solliciteur-Général sous l'administration Viger-Papineau. En conséquence de sa nomination à ce poste d'honneur, M. Turcotte fut obligé de venir devant ses électeurs demander leur sanction et un nouveau mandat. Mais la politique de M. LaFontaine, gagnant chaque jour du terrain, fut funeste au nouveau Solliciteur-Général qui perdit son siège et rentra dans la vie privée jusqu'aux élections générales de 1851.

Dès 1848, rencontrant, dans le nouveau Gouverneur Lord Elgin, un homme moulé dans l'esprit du Gouvernement Constitutionnel; du reste puissamment secondé par son ami M. Baldwin, M. LaFontaine donna au pays autant de liberté qu'il pouvait en désirer. La conscience publique put jouir du fruit d'une lutte longue et acharnée. Et malgré l'émeute qui passa comme un ouragan furieux sur la ville de Montréal, alors le siège du gouvernement, la confiance en des jours meilleurs renaissait partout; et M. LaFontaine accomplissait, dans la sérénité de son action, ces grandes choses qui immortaliseront sa vie.

Cœur enthousiaste, passionné pour le bien, épris du bonheur de son pays, M. Turcotte suivit le courant populaire et se rallia franchement à la politique de M. LaFontaine. Aussi en 1851 le Comté de St. Maurice, oubliant ses anciennes défiances, lui confia-t-il son mandat. En 1854 le Comté de Champlain enleva à celui de St. Maurice l'honneur de l'avoir pour représen-

tant. En 1861, M. Turcotte qui aurait pu se faire élire facilement par ses anciens électeurs préféra faire la lutte dans la ville des Trois-Rivières, où son parti était le plus en danger, et fut élu contre M. McDougall par 43 voix seulement de majorité.

Depuis sa rentrée en Parlement jusqu'à sa mort, M. Turcotte est resté fidèle et dévoué à ce drapeau que tour à tour, Sir LaFontaine, Sir Etienne Taché, M. Cartier, etc., ont défendu.

M. Turcotte aurait pu aspirer à jouer un rôle plus éclatant que celui de simple chef de file; il pouvait demander sinon le premier, du moins le second commandement. Il préféra, dans une obscurité relative, rendre des services désintéressés. Peut-être aussi son caractère indépendant et peu soucieux de la renommée s'arrangeait-il mieux de l'*aurea mediocritas* qui faisait les charmes du poète latin.

Mais le jour vint enfin où les hommes qu'il avait si puissamment soutenus au Pouvoir, le récompensèrent de son dévouement. Il eut l'honneur d'occuper, en 1861, durant un parlement, le trône de Président ou *speaker* de la chambre des députés, illustré par les Papineau, les Vallières de St. Réal, les Morins et les Sicotte. Sa longue expérience des affaires, ses connaissances constitutionnelles plus qu'ordinaires, comme l'observe très-bien la *Minerve*, et les services rendus au parti alors au pouvoir, le désignaient naturellement à ce poste honorable.

Quand la Chambre des Députés eut sanctionné, par une forte majorité, le choix des Ministres, les intérêts de parti s'émurent; l'opposition craignit que M. Turcotte ne mit toute l'influence de sa nouvelle position dans la balance ministérielle; elle protesta dans ses journaux et dans les Communes contre cette élection. Mais l'impartialité de l'Orateur fit bientôt oublier le zèle de l'ancien partisan, et tous les journaux lui rendirent publiquement ce témoignage, qu'on avait rarement vu dans un président de la Chambre autant d'indépendance et d'honneur.

On peut s'en convaincre aisément par les paroles suivantes recueillies de la bouche même de l'honorable Président des Communes. Le Gouverneur, prétendant que les Présidents des deux chambres doivent s'agenouiller, quand ils lui remettent la réponse des Députés au discours du trône, avait écrit un message dans ce sens: "Dites à son Excellence, reprit M. Turcotte, que le Président des Communes ne s'agenouille que devant son Dieu et sa Reine!"

Nous avons probablement parcouru avec trop de complaisance la carrière politique de M. Turcotte. Le plus beau côté de sa vie n'est point là, sous ses voûtes étroites du Parlement. Considérons-le simple citoyen, cherchant dans des entreprises privées, au prix d'immenses sacrifices personnels, le progrès et la prospérité de ses compatriotes.

La ville de Joliette porte, à bon droit, le nom de son honorable fondateur; nous pouvons dire que M. Turcotte est non-seulement le bienfaiteur de la ville, mais encore de tout le District des Trois-Rivières. Depuis plusieurs années, observe encore la *Minerve*, les progrès et l'avancement de cette ville étaient devenus l'objet de ses constants efforts; il s'y était dévoué avec toute l'ardeur et toute l'énergie qu'on lui connaissait. Les

forges de Radnor où des centaines de familles indigentes trouvent du travail en abondance dans l'exploitation des riches gisements de fer le long du St. Maurice, montrent plus que nos paroles l'esprit d'entreprise de M. Turcotte, et ses qualités publiques.

Cependant son grand œuvre qu'il a pu voir couronné d'un plein succès avant de rendre sa belle âme à Dieu, est sans contredit le chemin de fer de Trois-Rivières à Arthabaska. C'est une source de richesse pour cette dernière ville, c'est une ère nouvelle qui s'avance sur le district. Le commerce va se développer avec une merveilleuse rapidité, la colonisation marcher à pas de géants, la vie renaître de toutes parts. M. Turcotte aurait pu, nous le savons, faire une fortune s'il avait voulu spéculer; mais l'entreprise aurait sans doute languï. Le patriote député de Trois-Rivières voulut tout risquer, pourvu qu'il dota son district d'un chemin de fer. Après cinq ans de travaux accablants, ce chemin était ouvert à la libre circulation du commerce, mais M. Turcotte était, lui, ruiné de fortune et de santé? Trois jours après le banquet qui célébrait l'inauguration de ce chemin, M. Turcotte était porté à sa dernière demeure, au milieu d'un deuil universel.

Cette mort nous a autant surpris qu'affligé. Il y a quelques jours à peine nous le rencontrions dans notre bonne ville de Montréal, triste, abattu, présentant peut-être sa fin prochaine; et cependant calme, roulant encore dans sa tête de nouveaux projets pour le bien de ses concitoyens. Rien ne nous faisait prévoir une perte pareille. L'attaque de paralysie qui, il y a deux ans, l'avait si cruellement éprouvé, paraissait effacé sous les soins de famille et des médecins. Une seconde attaque, compliquée d'une maladie de cerveau, priva tout-à-coup le parti conservateur d'un chef valeureux et le pays d'un grand citoyen, qui pouvait encore lui rendre d'éminents services, n'étant encore qu'à sa 57^e année de son âge.

Ses funérailles ont eu lieu vendredi, le 24 décembre dernier, dans la cathédrale de la ville de Trois-Rivières.

Malgré l'extrême rigueur du froid, dit la *Minerve*, une foule immense courait le boulevard et remplissait les rues où devait passer le convoi. Le sentiment de regret et de tristesse était général. Vers dix heures, le corbillard se mit en marche, suivi des fils du défunt, des parents, des membres du Barreau en costume, de la société St. Joseph, dont il était membre, et l'on peut dire de toute la population de Trois-Rivières. Les coins du poêle étaient portés par Son Honneur le juge Pollette, D. G. Labarre, éc. N. P.; C. B. de Niverville, éc., Maire de Trois-Rivières; A. Larue, éc., associé du défunt dans l'exploitation des forges. Les élèves du collège assistaient en corps, ainsi que les étudiants en droit. Quelques étrangers suivaient dans les rangs; mais les glaces avaient empêché les nombreuses personnes, venues en chemin de fer, de traverser pour la cérémonie.

La messe fut célébrée par M. C. O. Caron V. G. sup. des Ursulines. Mgr. de Trois-Rivières et un nombreux clergé relevaient par leur présence l'aspect imposant de la solennité funèbre. Du reste, tout avait été préparé, quant au chant et aux décorations de la Cathédrale, pour laisser sur l'esprit de l'auditoire une impression profonde et bien sentie.

L'oraison funèbre a été prononcée par le Rév. M. Lafèche, V. G. Son éloquence abondante, mais d'une

simplicité pleine de grandeur, était bien en rapport avec la circonstance.

C'est, observe la même feuille, le premier éloge funèbre prononcé par un prêtre sur le tombeau d'un citoyen dans la ville de Trois-Rivières.

Les magasins et les bureaux de la ville ne s'ouvrirent qu'à une heure de relevée. Le pavillon du boulevard était à demi-mat.

M. Turcotte était d'une stature noble et d'un port élevé. La sévérité de ses traits cachaient une grande sensibilité de cœur, et le feu de son regard était loin d'annoncer la douceur de son caractère: beaux contrastes qui lui faisaient de tous ceux qui l'approchaient autant d'amis personnels, et de tous ceux qui sollicitaient sa protection autant de reconnaissants protégés. Il aimait principalement à favoriser le talent, et on nous rapporte qu'il se plaisait à faire instruire dans nos premières maisons d'éducation les jeunes enfants pauvres de chaque paroisse de son comté, qui annonçaient les meilleures dispositions.

Sa religion égalait son patriotisme. Durant sa longue carrière parlementaire, il fut en contact journalier avec des députés protestants, mais jamais on ne le vit faire parade d'un faux libéralisme, ni tourner en dérision la moindre pratique du culte catholique. La cathédrale de Trois-Rivières dira aux générations futures la piété et la munificence de celui que nous pleurons.

Comme Orateur de la Chambre, M. Turcotte était inférieur à plusieurs de ses contemporains: il n'avait ni la phrase cicéronienne de M. Laberge, ni la logique serrée de M. Cauchon, ni l'ampleur classique de M. Chauveau, ni la noblesse de M. Drummond; mais il avait au suprême degré le naturel de l'orateur populaire: il savait parfaitement le langage des passions et créait peut-être autour de la tribune plus d'orages et plus d'enthousiasme. C'était surtout dans les assemblées du peuple, en plein air, qu'il devenait véritablement tribun. La majesté de sa personne et la puissance de sa parole exerçaient un empire irrésistible sur les multitudes. Si toujours il ne réussissait pas à jeter la conviction dans l'esprit de ses auditeurs, il entraînait toujours les cœurs, même ceux de ses adversaires.

Mais pourquoi faut-il qu'en parlant, de nos grands citoyens, ce mot d'*adversaires* vienne sous la plume de l'historien? Non; aujourd'hui le Député de Trois-Rivières dort tranquille dans les bras de la mort; tous les fronts se sont découverts en même temps que la tombe s'est refermée sur lui; il n'y a plus d'*adversaires*, mais seulement des frères qui regrettent la perte d'un frère, d'un fils de la grande famille canadienne.

Archevêché de Québec, 18 déc. 1864.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'édification le charmant petit volume que vous avez eu la bonté de m'envoyer sous le titre modeste de "Notice sur la vie et la mort de Messire Prévost." "La mémoire du Juste sera en bénédiction." C'est donc une excellente pensée que vous avez eue de publier cette vie d'un saint prêtre. Je désire qu'elle soit lue par tous les ecclésiastiques de ce diocèse, à qui je ne manquerai pas de la recommander dans l'occasion. Ce sont les exemples de ceux qui ont vécu parmi nous qui font toujours la plus vive impression...

(Signé)

† C. F. ÉVÊQUE DE TLOA.